

## **DRFIP 67 Dons de biens mobiliers- méthodologie de recherche de bénéficiaires**

Le site des dons est un bon moyen pour trouver des bénéficiaires de dons.

Néanmoins, dans le cadre d'opérations importantes de déménagement et de regroupement de services, il est nécessaire de compléter la publication sur le site des dons avec des actions de promotion directe des offres de dons.

M. Chatenet, responsable du service logistique à la DRFIP 67, a recensé les actions qu'il a menées avec succès pour trouver des bénéficiaires.

### **Communication institutionnelle :**

- auprès de la préfecture locale ou régionale (SGC - secrétariat général commun- ou SGARE), via par ex le DRDFIP ou le DDFIP, qui relaye l'information vers ses services
- auprès des collectivités locales, dans le cadre des lettres aux élus locaux (ex : bulletin d'information mensuelle diffusé par la DR/DFIP et ciblant les collectivités du département).

### **Les approches directes par mail :**

1/ contact des institutions souvent bénéficiaires de mobiliers ou de matériels informatiques :

Universités via l'agence comptable,

Les établissements hospitaliers et de soins via leur trésorerie spécialisée.

Les établissements de l'Education Nationale (le rectorat) : recherche adresse mail sur internet

Les armées (GSBDD de la zone de défense) : recherche adresse mail sur internet

Ces acteurs peuvent également être invités à relayer l'information auprès d'associations avec lesquelles ils sont en contact.

2/ diffusion des annonces aux agents du département : souvent très impliqués dans la vie locale, ils peuvent transmettre l'information aux communes et aux associations locales.

3/ message d'informations sur l'extranet Osmose auprès des acheteurs, abonnés au compte de la Plate-Forme Régionale des Achats (PFRA, passant les marchés publics pour toutes les administrations déconcentrées de l'État): permet de toucher directement les acheteurs d'autres administrations d'État comme la Justice, la Police ou la Gendarmerie.

4/ message aux CDL (conseillers aux décideurs locaux de la DGFIP) via leur encadrement : un mail préformaté relayé par les CDL permet de toucher en quelques jours la totalité des collectivités locales d'un département pour des grosses opérations.

5/ message aux comptables des collectivités locales : un mail préformaté relayé par les comptables permet de toucher quelques collectivités locales d'un département par ex. pour un bâtiment fermé dans le canton.